



Markus Huppenbauer : "Quand je m'élève contre l'initiative «entreprises responsables», j'ai l'impression d'approuver la situation. Mais je ne le fais certainement pas : les entreprises ne doivent jamais violer les droits de l'homme. Point final ! "(Photo : Frank Brüderli)

## "Je crains simplement les conséquences négatives de l'initiative"

**Politique** / Lors de la session d'automne, le Conseil des Etats devrait discuter à nouveau de l'initiative «entreprises responsables». Alors que le Conseil national a voté en faveur d'un contre-projet indirect, le Conseil des Etats l'a rejeté au printemps. *Dans une interview, l'éthicien et théologien Markus Huppenbauer explique pourquoi il s'oppose à cette initiative.*

**Pourquoi êtes-vous contre l'initiative «entreprises responsables» ?**

**Markus Huppenbauer** : Tout d'abord, je tiens à préciser : Je m'engage à respecter les droits de l'homme et à respecter les normes environnementales. Mais je pense que l'initiative de responsabilité sociale des entreprises n'est pas le bon instrument pour protéger ces biens.

## **Quelles sont vos préoccupations ?**

Les initiants sont convaincus qu'en mettant en œuvre cette initiative, nous pourrions réduire le problème des violations des droits de l'homme commises par les entreprises internationales. Ils espèrent avoir un effet préventif. Mais je pense que les conséquences négatives l'emporteraient.

## **Vous voyez le cœur du problème dans la possibilité d'une action en justice et la responsabilité. Quelles conséquences craignez-vous ?**

Aujourd'hui, la plupart des entreprises s'attaquent aux problèmes en dialoguant avec les parties prenantes et en cherchant des solutions concertées. Cette stratégie pas parfaite mais éprouvée pourrait être torpillée par l'initiative. Je soutiens qu'elle conduirait à une "judiciarisation", parce que les juristes imposeront leurs solutions.

## **Pourquoi cela serait-il le cas ?**

Les entreprises veulent être du bon côté et ne veulent généralement pas risquer de poursuites judiciaires. Aujourd'hui, les avocats s'intéressent aux solutions juridiques étanches. Comme le dialogue et la coopération n'assurent pas la sécurité des formes juridiques de résolution des conflits, ils disparaîtront. Étant donné que la voie judiciaire pour résoudre les conflits sera utilisée dans peu de cas, les personnes concernées seront dans l'ensemble moins bien loties. Contrairement aux bonnes intentions, l'effet préventif recherché pourrait s'avérer contre-productif. En outre, les entreprises n'investiront plus si elles sont menacées par des risques juridiques.

## **Les initiants affirment que rien ne changera pour les entreprises qui gèrent déjà leur groupe de manière éthique aujourd'hui.**

Sur la base de ce qui vient d'être dit, je considère cette attitude comme naïve.

## **Ne suffirait-il pas de quelques cas pour tenir les entreprises responsables si elles ne respectaient pas les droits de l'homme ?**

Je conviens que chaque violation des droits de l'homme est une violation de trop. Entre 2012 et 2017, les organisations d'entraide Brot für alle et Fastenopfer ont [documenté](#) 64 cas de violations des droits humains. C'est un peu plus de dix cas par an. Ce n'est pas grand-chose si l'on considère que les entreprises suisses concluent des centaines de milliers de contrats avec des fournisseurs. Quoi qu'il en soit, il y aurait probablement très peu de processus à prendre en compte. Nous courons donc le risque que, en raison de quelques processus possibles, le dialogue bien établi entre les parties prenantes soit bloqué et que les entreprises "judiciarisent" leurs politiques en matière de droits humains. Et nous ne devons pas oublier : La question de savoir si les processus apporteront le succès espéré pour les personnes touchées est loin d'être claire.

## **La Suisse doit-elle aussi protéger les droits de l'homme à l'étranger ?**

Selon les [Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme](#), sur lesquels les initiants s'appuient également, il n'appartient pas à la Suisse d'assurer la protection des droits de l'homme à l'étranger. C'est la tâche des pays respectifs ou de la communauté internationale. Ces principes directeurs exigent également que les entreprises s'engagent à respecter les droits humains dans leurs chaînes de valeur. En outre, la Suisse officielle doit utiliser les moyens appropriés pour assurer la conformité de ses entreprises. La question n'est donc pas de savoir si les droits de l'homme doivent être protégés et respectés, mais comment la Suisse peut le faire le plus efficacement possible. La Suisse devrait contribuer à améliorer la situation. Elle n'a pas besoin d'être juge, cependant.

## **Les partisans de l'initiative sur la responsabilité des entreprises affirment qu'un mécanisme de responsabilité ne conduira pas les entreprises à se retirer des marchés.**

Je ne suis pas d'accord. Le Royaume-Uni et la France sont souvent cités en exemple. Dans le cas de la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, cependant, il ne s'agit pas d'une question de responsabilité, mais de rendre compte de la manière dont les entreprises luttent contre le travail forcé, l'esclavage et la traite des êtres humains dans la chaîne logistique. Et en France, aucune étude officielle n'a encore été réalisée sur la loi relative à l'obligation de vigilance des entreprises introduite en 2017. Par ailleurs, l'article sur la responsabilité ne fonctionne pas de la même manière en France qu'en Suisse : dans ce pays, les entreprises devraient démontrer qu'elles n'ont pas fait preuve de diligence raisonnable. En France, le demandeur doit apporter la preuve.

## **En tant qu'éthicien et théologien, ne devriez-vous pas soutenir l'initiative ?**

Lorsque je m'élève contre l'initiative «entreprises responsables», j'ai l'impression que, pour beaucoup, c'est parce que j'approuve la situation. Mais ce n'est pas vrai : les entreprises ne doivent jamais violer les droits de l'homme. Point final ! Ce que je crains, simplement, ce sont les conséquences négatives de l'initiative, et je doute que les personnes concernées en bénéficient réellement. Je suis conscient que mes arguments sont plutôt abstraits comparés aux histoires et aux images de personnes qui ne vont pas bien à cause des entreprises suisses. Il s'agit d'un débat très émotionnel.

## **Comment l'initiative devrait-elle être formulée pour que vous puissiez la soutenir ?**

Tout d'abord ceci : J'apprécie beaucoup les ONG et les organisations d'aide pour le fait que, grâce à elles, nous tenons cet important débat. Je suis d'avis que le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas accordé suffisamment d'attention à cette question depuis longtemps. Le problème, c'est le mécanisme de responsabilité. Il doit être supprimé, parce qu'il pourrait provoquer les effets négatifs mentionnés ci-avant.

## **Voyez-vous des moyens de persuader les multinationales suisses de respecter les droits de l'homme à l'étranger ?**

Je peux très bien imaginer une législation assortie d'obligations de diligence raisonnable et de dispositions en matière de transparence, comme le veut l'initiative d'ailleurs. Dans le même temps, nous devons continuer à renforcer la coopération au développement et les activités entrepreneuriales dans le Sud. Je crois que cela favorise une culture qui peut prévenir les violations des droits de la personne. C'est plus logique qu'un paragraphe de loi qui ne profite à personne. Et surtout, nous, l'opinion publique et les ONG, devons continuer à faire pression. Tout s'est bien passé jusqu'à présent. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a de plus en plus de personnes responsables dans de plus en plus d'entreprises qui veulent des affaires moralement décentes. Nous devons les soutenir, y compris en tant que consommateurs.

## **Selon les sondages, l'initiative a été bien accueillie par la population suisse. Comprenez-vous le mécontentement des Suisses envers les entreprises internationales ?**

Je comprends cela parfaitement. Ces dernières années, une partie de la population suisse s'est de plus en plus éloignée de l'économie transnationale. Il est facile d'oublier à quel point les entreprises suisses sont importantes pour notre prospérité, mais aussi pour celle d'autres pays. Avec les débats sur les salaires des dirigeants, les allégations de corruption et l'optimisation fiscale, les entreprises n'ont pas vraiment créé une bonne image. Beaucoup de gens pensent qu'ils n'ont que le profit à l'esprit et qu'ils se fichent du reste. J'ai l'impression que beaucoup de Suisses voient aujourd'hui la possibilité de donner une leçon à ces entreprises avec cette initiative.

## **Que pensez-vous du fait que les gens de l'église, les paroisses et les dirigeants de l'église soutiennent cette initiative ?**

Je ne suis pas surpris qu'une partie du milieu ecclésiastique soutienne l'initiative - après tout, j'évolue moi-même dans ce milieu depuis des années. Même si je suis contre l'initiative «entreprises responsables», je continuerai à soutenir financièrement à l'avenir certaines des institutions d'entraide qui appuient ce texte. Je pense qu'elles jouent un rôle très important. Pour en revenir à votre question : j'ai de la peine à accepter en revanche qu'un organisme professionnel comme le synode paroissial de l'Église réformée des Grisons prenne position en faveur de l'initiative sur la base d'une seule étude réalisée par les organisations humanitaires. C'est simplement de la négligence en ce qui concerne l'information de base.

## **L'église ne peut pas être politique ?**

Il y a certainement des cas où l'Église doit s'engager dans des batailles politiques. Cela inclut le vote à contenu xénophobe ou la violation des droits humains. Si les faits sont réels, une entreprise peut bien être clouée au pilori. Mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Si une direction d'église voulait se positionner contre l'initiative, il faudrait qu'elle obtienne l'assentiment de manière démocratique. Cela pourrait aussi être fait par les représentants de l'Église, c'est-à-dire les membres d'un synode. C'est ce qui s'est passé dans le canton d'Argovie : il en a débattu, puis le Synode de l'Église réformée a ensuite refusé d'apposer un placard indiquant « Eglise favorable à l'initiative entreprises responsables ». Si tous les membres de l'église ne sont pas du même avis concernant l'initiative, un positionnement officiel de la direction sans démocratie équivaut à une expropriation politique des membres de la communauté.

Article original :

<https://reformiert.info/de/recherche/lich-fuerchte-einfach-die-negativen-folgen-der-initiativer-18317.html>

Traduction : Vincent Simon